

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 13/2018

Château-d'Oex, le 31 juillet 2018
*Grefte + Travaux_0134 + 9122_Préavis édités + 3205
Les Coullaytes_emo*

Demande de crédit complémentaire Préavis No 05/2014 « Assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes » - local WC-douche

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité l'octroi d'un crédit complémentaire pour le préavis N° 05/2014.

PREAMBULE

Le 26 juin 2014, le Conseil communal a adopté le préavis N° 05/2014 relatif à la demande de crédit pour l'assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes pour un montant de CHF 145'000.00.

Lors de l'acceptation de ce préavis, une conseillère a émis le vœu que si, au final, les travaux coûtaient un peu moins que prévu ou que si le budget pour divers et imprévus n'était pas utilisé, un WC-douche soit installé.

Aussi, en date du 15 septembre 2016, la municipalité informait le Conseil communal qu'il restait un disponible de CHF 34'278.00 sur le préavis en question et qu'elle avait donc entrepris les démarches pour la création du local WC-douche.

CONSIDERATIONS

La Municipalité a considéré que la demande de création de sanitaires dans ce chalet était tout à fait justifiée vu la vétusté des toilettes existantes dans ce bâtiment. En effet, l'actuel local comprenait une simple toilette sèche à l'ancienne (photo N°1).

Demande de crédit complémentaire Préavis No 05/2014 « Assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes » - local WC-douche

La mise à disposition de certaines commodités pour l'amodiateur et sa famille est une évidence ce d'autant plus que ce chalet appartient à la collectivité.

DESCRIPTION DE L'OBJET

Il n'existait aucun local adapté pour l'installation d'un sanitaire dans la partie habitable du chalet. Il a été dès lors décidé d'utiliser une partie de l'ariau du chalet, plus utilisée depuis longtemps (photo No 2), solution qui a permis la création d'écoulements pour le local WC-douche. Par ailleurs, l'installation de cuisine a également été branchée sur ces conduites, travaux entrepris par l'amodiateur.

Le local a été équipé d'un WC, d'une douche, d'un lavabo, d'un chauffe-eau électrique et d'un radiateur électrique. Un vestiaire, entre l'ariau et le tranchage, a également pu être créé.

Des travaux dans un tel bâtiment sont toujours sujets à quelques imprévus. Une partie de l'installation électrique a notamment dû être modifiée pour correspondre aux normes actuelles. Cependant, ces travaux ont permis d'améliorer considérablement non seulement l'habitabilité du chalet, mais également la statique de l'édifice et l'hygiène en général, y compris le tranchage (local de fabrication du fromage)

COÛTS

Préavis 05/2014 - Crédit voté	CHF	145'000.00
-------------------------------	-----	------------

Fosse et fumière

Canton / CAMAC , mise à l'enquête	CHF	1'550.00
-----------------------------------	-----	----------

Plan d'enquête	CHF	460.00
----------------	-----	--------

Commune / permis de construire	CHF	295.00
--------------------------------	-----	--------

Ingénieur	CHF	8'635.60
-----------	-----	----------

Maçonnerie	CHF	110'381.35
------------	-----	------------

Maçonnerie / Fissures mur chalet et introduction eau	CHF	14'799.45
--	-----	-----------

TOTAL dépense pour fosse et fumière	CHF	136'121.40
--	------------	-------------------

Subvention cantonale pour la fosse et la fumière	CHF -	24'400.00
--	-------	-----------

Local wc-douche

Maçonnerie / Local wc - douche	CHF	30'249.65
--------------------------------	-----	-----------

Electricité	CHF	4'065.55
-------------	-----	----------

Installations sanitaires	CHF	13'600.00
--------------------------	-----	-----------

TOTAL dépense pour local wc - douche	CHF	47'915.20
---	------------	------------------

Dépassement de crédit	CHF	-14'636.60
------------------------------	------------	-------------------

Demande de crédit complémentaire Préavis No 05/2014 « Assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes » - local WC-douche

PARTICIPATION FINANCIERE DE TIERS

Il est à mettre en avant la participation financière et active de la famille de l'amodiateur, M. Roger Henchoz. En effet, ce dernier a pris à sa charge toutes les parties en bois (poutraison du plafond, boiseries, portes), ainsi que le carrelage du local. Il a en outre, comme évoqué précédemment installé à ses frais un aménagement de cuisine dans la chambre principale.

M. Henchoz et sa famille se sont déclarés très satisfaits des aménagements qui améliorent considérablement l'utilisation du chalet. La Municipalité tient à remercier cette famille pour les travaux effectués.

CONCLUSIONS

Conformément à l'art. 83 RCC (art. 16 RCCom), cette dépense supplémentaire a été portée à la connaissance du Conseil communal par voie de communication. Elle est soumise à votre approbation via le présent préavis.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal No 13/2018 du 31 juillet 2018;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A) **D'approuver** la dépense supplémentaire de CHF 14'636.60 pour financer le dépassement de crédit du préavis N° 05/2014 dû à la création d'un local WC-douche dans le chalet d'alpage communal des Coullaytes.
- B) **D'amortir** le montant total la dépense d'investissement net du préavis n° 05/2014 de CHF 159'636.60 par le compte 9282.06 « Fonds domaines agricoles » pour un montant de CHF 107'087.91 et le solde de CHF 52'548.69 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 5'300.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 1'315.00 la première année, selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 31 juillet 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Eric Grandjean

Eliane Morier

Annexes : photos et plans

A consulter sur le site chateaudoex-admin.ch. Cliquer ensuite sur les onglets :Politique – Conseil communal – Séances/documents